

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 juin 2023

ORIENTATION ET PROGRAMMATION DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE 2023-2027 - (N° 1440)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 1291

présenté par
Mme D'Intorni, Mme Alexandra Martin et Mme Corneloup

ARTICLE 19

Supprimer les alinéas 8 à 10.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à interdire aux juristes d'entreprise la possibilité de rédiger un acte sous seing privé.